

930 ENTREPRISES

1 AGGLOMERATION

3 COMMUNES



Pôle d'activité Toulon Ouest



Découvrir l'entreprise

Guide pratique



Mai 2007



Sommaire

Le Stage	4
L'Alternance / Apprentissage	7
Le Job d'Etudiant	9
Le Job à l'Etranger	10
Le V.I.E.	12
L'Association/Junior Entreprise	14



Découvrir l'entreprise

Les stages, l'alternance, les petits boulots, le VIE, les associations, BDE, et autres Junior entreprises..., sont pour les étudiants autant d'outils qui permettent de mettre un pied à l'étrier et s'initier aux usages et à la vie de l'entreprise à travers une expérience pratique.

Au delà d'enrichir leurs formations, ils sont des moyens de mieux préparer leur insertion professionnelle.

L'entreprise est de plus en plus présente dans la formation, et les jeunes ont intérêt à s'en rapprocher le plus tôt possible. Les forums, les sites internet des sociétés, le bouche à oreille ou encore les réseaux relationnels propres à chaque jeune sont de précieux canaux d'information.



Le stage

Le stage est le moyen d'info préféré des jeunes sur les entreprises mais n'en est pas moins l'un des moins utilisés. Il permet de tester sur le terrain, un secteur d'activité, une fonction, une entreprise...

Public concerné :

Scolaires, étudiants, les stages ont vocation à permettre de découvrir l'entreprise. Certains stages sont obligatoires pour valider un diplôme.

Cadre juridique :

Le stage n'est pas assimilé à un emploi. Trois éléments régissent la pratique des stages étudiants : « *la loi sur l'égalité des chances* » et le *décret d'août 2006* ainsi que la « *Charte des stages* ».

Ainsi notamment, le stage doit faire l'objet d'une **convention** tripartite entre le chef d'établissement, le chef d'entreprise et l'étudiant. La **mission doit être** clairement **définie** ; les stages dont la **durée** est **supérieure 3 mois** font obligatoirement l'objet d'une **gratification** (franchise de cotisations et contributions sociales jusqu'à un niveau équivalent à 12,5% du plafond mensuel de la Sécurité Sociale), les stages hors cursus ne peuvent excéder une durée de six mois.

Avantages/inconvénients :

Le stage est l'instrument idéal pour se familiariser avec la vie de l'entreprise (ses rouages, ses codes, sa hiérarchie, ses impératifs... et un bon complément de formation qui permet de mettre en pratique ce que l'on a appris « en cours »).



C'est de plus un remarquable outil d'insertion professionnelle : de nombreux stagiaires sont ainsi recrutés dans le prolongement de leurs stages. Un stage réussi apporte en tout cas une vraie valeur ajoutée au CV et il est un moyen précieux pour se constituer un carnet d'adresses.

Attention, les entreprises ont parfois trop tendance à faire appel à des stagiaires pour occuper des emplois à temps plein – le salaire et le statut en moins – toutefois, l'emploi abusif de stagiaires est désormais condamné de manière à ce qu'ils ne deviennent pas une source de précarité.

Démarches :

Dans les grands groupes, les processus de sélection des stagiaires sont parfois semblables à ceux utilisés dans le cadre de procédures d'embauches et appellent en tout cas, de la part des stagiaires, la plus grande application dans la présentation du CV, du projet, ainsi que dans la préparation de l'entretien. La société Danone par exemple a doté sa DRH d'un service spécifique chargé des stages.

Souvent occultées, les PME sont des cibles intéressantes pour les stagiaires. Les stages peuvent y être très variés et les responsabilités importantes.

Relations, salons, forums et autres associations d'étudiants sont des pistes propices pour trouver un stage. Les sites internet sont également une source importante.

Sites utiles :

Les sites www.onisep.fr, www.afij.org permettent d'obtenir des informations. Le site www.etudiant.gouv.fr donne un certain nombre de conseils pratiques et permet de télécharger un « Guide des stages des étudiants en entreprises ».



www.capcampus.com, www.kapstages.com,
www.iquesta.com, www.studyrama.com et
www.infostages.com permettent de consulter des offres de
stages et de postuler.

Localement le site www.adeto.asso.fr offre désormais un
service de bourse au stage.



L'alternance/apprentissage

Un pied dans la formation, un autre dans l'entreprise, la formule de l'alternance permet – comme son nom l'indique – d'alterner périodes dans des établissements d'enseignement et période dans une entreprise d'accueil.

Public concerné :

Jeunes en formation de 16 à 25 ans.

Cadre juridique :

Deux types de contrats assez proches l'un de l'autre, peuvent être proposés aux étudiants qui est en l'occurrence un salarié à part entière dans l'entreprise d'accueil.

- **Contrat d'apprentissage** : durée 1 à 3 ans, formation en CFA ;
- **Contrat de professionnalisation** : CDI ou CDD de 6 à 12 mois en général, pour les jeunes souhaitant compléter leur formation initiale. Ce dispositif peut également intéresser les demandeurs d'emploi âgés de plus de 26 ans.

Que ce soit dans le cadre du contrat d'apprentissage ou dans celui de contrat de professionnalisation, les rémunérations, de montants différents sont un pourcentage du SMIC et fonction de l'âge et de l'année d'études.

Avantages/inconvénients :

L'alternance permet à l'étudiant de mettre en pratique les concepts théoriques appris en cours, de s'immerger dans l'entreprise en se dotant d'un profil « opérationnel ».

Dans l'entreprise les apprentis se sentent souvent considérés comme de vrais professionnels.



L'apprenti, salarié de l'entreprise est donc véritablement rémunéré pendant ses études. En sus, l'employeur participe parfois aux frais de transport, de scolarité...

Par ailleurs, au sortir de leurs formations, plus de la moitié des apprentis sont recrutés et plusieurs entreprises tels qu'AXA ou Air France ont mis en place des formules d'accompagnement pour les apprentis qui ne sont pas recrutés à l'issue de leur cursus.

Enfin aujourd'hui, même les grandes écoles s'ouvrent à l'alternance et la formule est attrayante pour les élèves d'origine modeste.

En contrepartie de tous ces avantages, notons tout de même que les efforts consentis par l'apprenti sont importants car il faut qu'il suive le même programme de formation que dans le cadre de filières traditionnelles.

Démarches et contacts utiles :

Un outil de gestion des CV des candidats à l'apprentissage a vu le jour sur le site www.anpe.fr. www.lapprenti.com permet d'obtenir des renseignements sur les modalités de mise en place du dispositif.



Le « job » d'étudiant

Le « job d'étudiant » ne permet pas seulement d'arrondir ses fins de mois : il comporte aussi un aspect formateur.

Public concerné :

Les étudiants. Actuellement, près de la moitié d'entre eux ont une activité professionnelle durant leur cursus (toute l'année ou durant l'été).

Cadre juridique :

Contrat de travail à temps partiel et, pour certains étudiants « courageux », à temps complet.

Avantages/inconvénients :

Nombre de recruteurs estime qu'un diplômé qui a su concilier études et emploi rémunéré affiche un profil intéressant au niveau de l'autonomie, du sens des responsabilités comme de la maturité.

Pour les « jobs » durant l'année universitaire la difficulté et de pouvoir effectuer ses horaires de travail sans pour autant entamer le bon déroulement des études : il faut donc pouvoir compter sur la compréhension de l'employeur.

Démarches et contacts utiles :

Il est judicieux pour l'étudiant de viser un emploi qui soit en phase avec son projet de formation et qui puisse lui permettre d'afficher ensuite un profil cohérent.

Toutefois, les offres d'emplois destinées aux étudiants sont nombreuses, les sites gemo.fr ainsi que le site conjoint de l'ANPE et du CIDJ, www.job-été.com, peuvent être utiles aux recherches.



Le « job » à l'étranger

Travailler à l'étranger constitue une expérience utile et appréciée des recruteurs.

Public concerné :

Les étudiants qui font une césure ou dont le travail à l'étranger est prévu dans le cursus de formation.

Cadre juridique :

Contrat de travail. En vertu de la libre circulation des ressortissants européens, au sein de la communauté européenne, le visa de travail n'est pas nécessaire.

Avantages/inconvénients :

Le travail à l'étranger permet de pratiquer et apprendre une langue, d'apprendre l'autonomie, découvrir une autre culture et se confronter au monde de l'entreprise. Une telle expérience, ne serait-ce que sur le plan personnel, est très enrichissante et un réel atout sur le plan professionnel.

Si partir représente de multiples avantages, il faut bien évidemment préparer au mieux son départ et s'attendre à percevoir des rémunérations faibles pour des emplois offerts qui sont souvent peu qualifiés.

Démarches et contacts utiles :

Pour être sûr de trouver un emploi et un hébergement, une bonne solution consiste à passer par des organismes spécialisés (de 50 à 300 euros de cotisation) qui proposent des jobs à l'étranger pour des périodes de 2 à 12 mois.



De nombreux guides tels que « Trouver un stage ou un job à l'étranger » Edition Studyrama, délivrent un tas de conseils pratiques concernant les secteurs qui embauchent, la rédaction du CV en plusieurs langues...

Le site www.studyrama.com consacre une rubrique aux offres de jobs d'étudiants à l'étranger.



Le VIE (Volontariat International en Entreprise)

Le V.I.E. permet de partir pour une mission professionnelle à l'étranger, afin d'aider une entreprise française à l'international avec un statut privilégié.

Public concerné :

Jeunes diplômés âgés de 18 à 28 ans souhaitant débiter leurs carrières à l'étranger.

Cadre juridique :

Les missions auprès d'entreprises françaises agréées par Ubifrance durent de 6 à 24 mois dans le cadre d'un statut public protecteur, le volontaire international étant placé sous la tutelle de l'Ambassade de France du pays d'accueil.

Les Volontaires perçoivent mensuellement une indemnité forfaitaire exonérée d'impôt sur le revenu, variable suivant le pays d'affectation, mais indépendante du niveau de qualification.

Avantages/inconvénients :

Le VIE permet de démarrer sa carrière à l'étranger, carte de visite de plus en plus appréciée par les recruteurs.

60% des VIE proviennent pour part égale des filières écoles d'ingénieurs et écoles de gestion mais tous les métiers sont concernés par le dispositif.

Dans 75% des cas, les volontaires sont recrutés à l'issue de leur mission. Les entreprises travaillant à l'export sont très friandes de l'expérience d'anciens volontaires internationaux qui bénéficient à leurs yeux d'atouts majeurs : motivation, goût de l'effort qui les ont conduit à partir loin et souvent à apprendre une langue étrangère.



Cependant, les places en VIE sont rares et la concurrence rude, car si les demandes sont nombreuses, le volume des offres est plus de 40 fois moins important.

Démarches et contacts utiles :

Des offres sont publiées sur le site du CIVI (www.civiweb.com), mais il est vivement conseillé d'élargir sa recherche à l'ensemble des entreprises françaises exportatrices.



Association/Bureau des Elèves (BDE)/ Junior entreprise

L'engagement des étudiants au sein de ces structures exige des qualités que l'on retrouve en entreprise.

Public concerné :

Initialement ce sont les écoles qui accueillait ce genre de structures qui se sont étendues à l'Université.

Cadre juridique :

Ces entités obéissent au régime de l'association à but non lucratif.

Avantages/inconvénients :

Les qualités nécessaires en terme de gestion, de compétences, de responsabilité sont riches d'enseignement pour l'étudiant et facilement transférable dans l'entreprise.

La "junior entreprise" quant à elle permet de se forger une réelle expérience professionnelle et d'être rémunéré pour les missions ponctuelles effectuées pour le compte de la junior entreprise. Les recruteurs apprécient fortement cette expérience qui nécessite une réelle implication et activité.

Au sein de ce tissu associatif, toutes les expériences n'ont bien évidemment pas la même valeur, et celle dont la finalité ne serait que festive par exemple ne trouvent pas du tout le même intérêt auprès des employeurs.



Démarches et contacts utiles :

Se rapprocher des animateurs de telles structures au sein des écoles que fréquente l'étudiant voire même envisager leur création si elle n'existe pas.



Pour tout renseignement
complémentaire, vous pouvez joindre
Pascale TRONEL.

Tél. : 04.94.63.16.08
Port. : 06.79.94.39.39
Email : adeto@wanadoo.fr